

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 1er mai 2017 à 19:30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent  | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3- Mme Caroline Lemay  | 6-                    |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 ;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'avril 2017 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'avril 2017 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Dépôt des états financiers semestriels ;
- 10- Adoption du règlement no 165-2016 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité d'Inverness » remplaçant le règlement 74 « Règlement concernant le plan d'urbanisme » de la municipalité du Canton d'Inverness et le règlement 121 « Règlement concernant le plan d'urbanisme » du village d'Inverness
- 11- Adoption du règlement de zonage no 166-2016 remplaçant le règlement de zonage no 122 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de zonage no 75 de la municipalité du Canton d'Inverness
- 12- Adoption du règlement de lotissement no 167-2016 remplaçant le règlement de lotissement no. 123 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de lotissement no. 76 de la municipalité du Canton d'Inverness
- 13- Adoption du règlement de construction no 168-2016 remplaçant le règlement de construction no 124 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de construction no 77 de la municipalité du Canton d'Inverness
- 14- Adoption du règlement sur les permis et certificats no 169-2016 remplaçant le règlement no 125 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 78 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Canton d'Inverness
- 15- Adoption du règlement sur les dérogations mineures no 170-2016 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures no 128 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 81 sur les dérogations mineures de la municipalité du Canton d'Inverness
- 16- Adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 171-2016 remplaçant les règlements no 79-2007 et 140-2014 relatifs relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité d'Inverness
- 17- Adoption du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 172-2016
- 18- Adoption du règlement sur les usages conditionnels no 173-2016

- 19- Adoption du projet de règlement #178-2017 sur la tarification des permis et certificats
- 20- Adoption de la résolution fixant la date, l'heure et le lieu de la consultation publique pour le règlement no 178-2017
- 21- Demande de modification à la dérogation mineure pour le 4, rue Champêtre
- 22- Demande de permis (PIIA) #2017-00017 au 1747, rue Dublin
- 23- Demande de modification au permis (PIIA) au 235, rue Gosford Sud
- 24- Travaux de balayage des rues
- 25- Fauchage des fossés
- 26- Avis de fin d'emploi partiel de l'adjoint aux travaux publics
- 27- Embauche de l'adjoint à temps plein aux travaux publics
- 28- Embauche d'une animatrice pour le camp de jour 2017
- 29- Formation WEB Grand-livre nouvelle génération
- 30- Demande CPTAQ de Ferme de la Vallée
- 31- Pacte rural : demande d'aide financière à la MRC pour le projet de Démarche de marketing territorial express
- 32- Demande d'aide financière pour les rénovations de la Résidence Dublin
- 33- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Sous-volet 2.5 Démarche Municipalités amies des aînés (MADA)
- 34- Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales
  - A) Élaboration des plans et devis
  - B) Réalisation des travaux
- 35- Acquisition d'un module de jeux usagé
- 36- Demande de soutien Marché de Noël Érable Arthabaska 2017
- 37- Varia
  - A. Demande de support financier dans le cadre d'une activité sportive de haut niveau
  - B. Demande de contribution financière de Trois-Pistoles en chansons
  - C. Demande concernant la Route Dempsey
  - D. Offre de services pour travaux de restauration panneaux(2) Parc des Chutes Lysander

38- Période de questions

39- Levée de la séance

R-95-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-96-05-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

R-97 -05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2017**

Séance ordinaire du 1er mai 2017

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'avril 2017.

**5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AVRIL 2016**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois d'avril est de : **40 474.53 \$**

R-98-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que les comptes du mois soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**34- PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL -  
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

**A) Élaboration des plans et devis**

**Attendu que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance des modalités d'application du Volet—Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**Attendu que** la municipalité d'Inverness désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention de l'année 3 pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du MTMDET

Pour ces motifs,

R-99-05-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis pour les travaux de l'année 3 selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Réalisation des travaux**

**Attendu que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance des modalités d'application du Volet—Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**Attendu que** la municipalité d'Inverness désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention de l'année 3 pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs,

R-100-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux prévus à l'année 3 selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**6- COURRIER**

*La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.*

**7- RAPPORT DE VOIRIE**

L'inspecteur de voirie fait son rapport.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose les états financiers semestriels.

**10- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 165-2016 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS » REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 74 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT 121 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME » DU VILLAGE D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement « Plan d'Urbanisme de la municipalité d'Inverness »

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

R-101-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le règlement n°165-2016 intitulé **Plan d'urbanisme de la municipalité d'Inverness** remplaçant le règlement 74 « Règlement concernant le plan d'urbanisme », de la municipalité du Canton d'Inverness et le règlement 121 « Règlement concernant le plan d'urbanisme » du village d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**11-ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 166-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 122 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 75 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

R-102-05-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le règlement de zonage numéro 166-2016 remplaçant le règlement de zonage no 122 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de zonage no 75 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**12- ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 167-2016  
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 123 DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NO. 76 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

R-103-05-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le règlement de lotissement numéro 167-2016 remplaçant le règlement de lotissement no. 123 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de lotissement no. 76 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**13- ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 168-2016  
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 124 DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NO 77 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement de construction;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

R-104-05-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le règlement de construction numéro 168-2016 remplaçant le règlement de construction no 124 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement de construction no 77 de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**14- ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 169-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 125 CONCERNANT L'ÉMISSION ET LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT NO 78 CONCERNANT L'ÉMISSION ET LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement sur les permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

R-105-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le règlement sur les permis et certificats numéro 169-2016 remplaçant le règlement no 125 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 78 concernant l'émission et la tarification des permis et certificats de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 170-2016 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 128 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'INVERNESS ET LE RÈGLEMENT NO 81 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

R-106-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le règlement sur les dérogations mineures numéro 170-2016 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures no 128 de la municipalité du Village d'Inverness et le règlement no 81 sur les dérogations mineures de la municipalité du Canton d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL NO 171-2016 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NO 79-2007 ET 140-2014 RELATIFS RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

R-107-05-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 171-2016 remplaçant les règlements no 79-2007 et 140-2014 relatifs relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale » de la municipalité d'Inverness soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO 172-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

R-108-05-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 172-2016 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**18- ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 173-2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter le règlement sur les usages conditionnels;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 6 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

R-109-05-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le règlement sur les usages conditionnels numéro 173-2016 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**19- ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT #178-2017 SUR LA  
TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire adopter un règlement sur la tarification des permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de loi sur l'Aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé par François Parent, conseiller, à l'assemblée du conseil tenue le 3 avril 2017;

R-110-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness adopte le projet de règlement suivant portant le numéro 178-2017 intitulé « Règlement sur la tarification des permis et certificats d'Inverness ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**20- ADOPTION DE LA RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE  
LIEU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT NO : 178-  
2017**

R-111-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

De fixer pour le 29 mai 2017 à 19h00 au poste de pompiers la consultation publique sur le projet du règlement no 178-2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**21- DEMANDE DE MODIFICATION À LA DÉROGATION MINEURE POUR  
LE 4, RUE CHAMPÊTRE**

Le demandeur souhaite apporter une modification au projet afin que le garage accessoire soit situé à une distance de 6.5 pieds afin d'avoir plus d'espace pour stationner les voitures en avant du garage ;



Séance ordinaire du 1er mai 2017

CONSIDÉRANT que le projet initial de construction du garage accessoire a été présenté au conseil municipal le 3 avril 2017 et que celui-ci prévoyait une distance latérale de 12 pieds ;

CONSIDÉRANT les dimensions et superficie du garage;

R-112-05-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que, sous recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité d'Inverness **accepte partiellement** cette demande de modification de la dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage accessoire à 9 pieds de la marge latérale au lieu des 6 pieds demandés avec la condition suivante :

le demandeur devra prévoir l'ajout et le maintien d'une bande de végétalisation sur toute la longueur du garage accessoire et d'une hauteur minimum de 2 mètres afin de créer un écran visuel avec la propriété voisine.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**22- DEMANDE DE PERMIS (PIIA) #2017-00017 AU 1747, RUE DUBLIN**

Le demandeur souhaite modifier le volume du toit de sa résidence afin d'avoir la même pente que l'agrandissement arrière. Le revêtement de la toiture sera le même (tôle pré peinte) que l'agrandissement arrière.

Le demandeur prévoit aussi l'ajout d'une galerie latérale de 6 pieds x 12 pieds en bois avec une hauteur de rampe de 36 pouces ainsi que l'ajout de soffites égale à la partie de l'agrandissement de la résidence.

R-113-05-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que, sous recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité d'Inverness **accepte partiellement** cette demande de permis pour la modification du volume du toit et totalement pour l'ajout d'une galerie latérale ainsi que l'ajout de soffites.

Il recommande au demandeur de mandater un professionnel pour la préparation d'un plan de construction nécessaire à la modification du volume de toit de la résidence afin que les travaux correctifs n'engendrent pas de coûts supplémentaires pour le demandeur. La municipalité peut fournir une liste de noms des personnes en mesure de faire un plan.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**23- DEMANDE DE MODIFICATION AU PERMIS (PIIA) AU 235, RUE GOSFORD SUD**

Le demandeur souhaite apporter une modification au choix du revêtement de toiture de la résidence. Un revêtement en bardeaux d'acier de couleur Espresso tel que présenté remplacera les bardeaux d'asphalte initialement prévu.

R-114-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que, sous recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité d'Inverness **accepte** cette demande de modification en ce qui concerne le choix de revêtement pour la toiture tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme pour le projet de construction d'une résidence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**24- TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES**

**Considérant que** la municipalité d'Inverness a reçu deux soumissions pour le balayage des rues :

- Excavation Tourigny : au taux de 115.00\$/heure et frais de transport en sus
- Germain Daigle : au taux de 90.00\$/heure. Aucun frais de transport si travaux durent plus d'une journée de 9 heures. Si moins d'une journée, 1 heures additionnelle sera facturée pour le transport.

R-115-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte l'offre de services de Germain Daigle Excavation au coût de 90.00 \$ de l'heure pour les travaux de balayage des rues du village, des 14 intersections des rangs et des 7 ponts de la municipalité. Aucun frais de transport si plus d'une journée de 9 heures. Si moins d'une journée, 1 heures additionnelle sera facturée pour le transport.

Que le balayage ait lieu le plus tôt possible en mai.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**25- FAUCHAGE DES FOSSÉS**

**Considérant que** la municipalité n'a reçu aucune soumission pour les travaux de fauchage des fossés pour la saison 2017 ;

R-116-05-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité achète les équipements nécessaires aux travaux de fauchage des fossés et que ceux-ci soient exécutés par les employés des travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**26- AVIS DE FIN D'EMPLOI PARTIEL DE L'ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

**Considérant** l'augmentation de la charge de travail reliée au poste d'adjoint aux travaux publics

**Considérant** l'impossibilité pour l'adjoint à temps partiel de travailler à temps plein pour la municipalité

R-117-05-2017 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le conseil de la municipalité mette fin au poste à temps partiel d'adjoint aux travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**27- EMBAUCHE DE L'ADJOINT À TEMPS PLEIN AUX TRAVAUX PUBLICS**

R-118-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil municipal d'Inverness embauche Monsieur Alain Vachon à temps plein à titre d'adjoint aux travaux publics selon les conditions établies entre les parties.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**28- EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2017**

**Attendu que** des entrevues ont été réalisées avec les candidates pour les postes d'animatrices au camp de jour 2017, par le secrétaire-trésorier, Réjean Gingras, la coordonnatrice en loisirs, Mme Joannie Lamothe et par la superviseuse du camp de jour, Mme Marie-France Garneau

R-119-05-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte les choix du comité des entrevues.

Que la candidate retenue soit Karine Tanguay.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**29- FORMATION WEB GRAND- LIVRE NOUVELLE GÉNÉRATION**

La directrice générale désire suivre la formation WEB Grand-livre, nouvelle génération. Le coût de ces formations est de 214.00 \$ plus taxes.

R-120-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation offert par PG Solutions au montant de 214.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**30- DEMANDE CPTAQ DE FERME DE LA VALLÉE**

**Attendu que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de l'entreprise Englobe Corp., laquelle consiste au désir de stocker des matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans une structure d'entreposage agricole existante sur la propriété de Ferme de la Vallée.

**Attendu** qu'il s'agit de la poursuite de la demande d'autorisation précédente à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en 2013 (décision No 403 560) visant les mêmes objectifs.

**Attendu que** la demande se situe sur une partie du lot 321 du cadastre du Canton d'Inverness.

**Attendu que** la superficie visée par la présente demande d'autorisation est de 1,44 hectare.

**Attendu que** la superficie totale de la propriété du demandeur est de 31,16 hectares.

**Attendu qu'en** conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par l'entreprise Englobe Corp..

**Attendu qu'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

**Attendu que** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 4 et 5 avec des limitations de sols pierreux (P) et de topographie (T) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

**Attendu qu'**il n'y a pas d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car le stockage s'effectue dans une fosse à purin existante pour une période limitée.

**Attendu qu'**il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures de la propriété actuelle et ne changera pas et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins en raison de la nature de la demande.

**Attendu qu'**il n'y a pas de contraintes et d'effets particuliers résultant de l'application des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale.

**Attendu qu'**en raison de la demande, soit le stockage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans une structure d'entreposage agricole existante, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

**Attendu que** la demande d'autorisation n'aura peu d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

**Attendu que** la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture car il n'y a pas de morcellement.

**Attendu que** cette demande devra également faire l'objet d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et satisfaire à des exigences et normes reconnues.

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-121-05-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité appuie la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole par la Ferme de la Vallée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**31- PACTE RURAL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC POUR LE PROJET DE DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL EXPRESS**

**Considérant que** le Comité de gestion du Pacte rural a fait parvenir une lettre demandant à la municipalité de s'engager...

**Considérant** le fait que la municipalité ne connaît pas les projets qui découleront du plan marketing express,

**Considérant** par le fait même que la municipalité ne peut s'engager et s'impliquer pour les étapes futures,

R-122-05-2017 Proposé par le conseiller François Parent

**Que** le conseil de la municipalité demande au Comité de gestion du Pacte rural d'annuler sa demande d'aide financière de 5 900.00\$ à la MRC pour le projet de Démarche de marketing territorial express.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**32- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES RÉNOVATIONS DE LA  
RÉSIDENCE DUBLIN**

**Considérant que** la municipalité a déposé à la MRC de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2014-2019 ;

**Considérant que** la municipalité d'Inverness a recommandé à la MRC de l'Érable le financement le projet des rénovations de la Résidence Dublin d'Inverness à partir de l'aide financière du pacte rural

R-123-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité verse le montant de 4310.08\$ à la Résidence Dublin pour ses travaux de rénovation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**33- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS  
(PIQM) – SOUS-VOLET 2.5 DÉMARCHE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS  
(MADA)**

R-124-05-2017 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise le dépôt d'une demande pour ce programme.

Que la municipalité d'Inverness s'engage, à même son fond général, à payer sa partie des coûts de réalisation du projet (soit 20%).

Que la municipalité d'Inverness s'engage, à même son fond général, à assumer les coûts d'exploitation continue du projet.

Que Mme Sonia Tardif soit la personne autorisée pour le suivi de la demande et le cas échéant pour la signature de la convention d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**35- ACQUISITION D'UN MODULE DE JEUX USAGÉ**

**Attendu que** la municipalité a été informée par M. Pierre-André Gagnon de l'Atelier du Bronze qu'un module de jeu situé à proximité du Centre Vidéotron était disponible

**Attendu que** ce module était mis à la disposition du preneur gratuitement

R-125-05-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness prenne possession de ce module de jeu;

Que le conseil de la municipalité d'Inverness procède au démantèlement du module. Temps évalué à un avant-midi;

Que le conseil de la municipalité s'engage à défrayer les coûts suivants :

- Frais de transport incluant les frais relatifs à la main d'œuvre et au déplacement des employés municipaux
- Entreposage
- Aménagement futur du terrain
- Montage du module au moment opportun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**36- DEMANDE DE SOUTIEN MARCHÉ DE NOËL ÉRABLE ARTHABASKA  
2017**

Pour la réalisation de cet événement, qui sera tenu dans les serres de la Jardinerie Fortier, l'organisme sollicite une participation financière de 250.00\$. L'implication de la municipalité sera soulignée dans les outils d'information, de promotion et lors de l'activité pour donner une bonne visibilité.

R-126-05-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de verser 250.00\$ pour la tenue de l'événement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**37- VARIA**

**A. Demande de support financier dans le cadre d'une activité sportive de haut niveau**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de support financier de la part de l'équipe d'ultimate frisbee provinciale junior Aera

**Attendu que** Jessie Tanguay d'Inverness a été sélectionné afin de participer aux Championnats canadiens

**Attendu que** ce programme nécessite un grand investissement en argent

R-127-05-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité offre gratuitement la salle du Centre récréatif au demandeur s'il souhaite organiser une soirée bénéfice.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B. Demande de contribution financière de Trois-Pistoles en chansons**

La municipalité ne va pas contribuer financièrement au projet du livre souvenir.

**C. Demande concernant la Route Dempsey**

Séance ordinaire du 1er mai 2017

Un groupe de personnes qui possèdent soit une résidence ou un morceau de terre sur la route Dempsey dépose une lettre dans laquelle ils demandent à la municipalité d'apporter des travaux afin d'améliorer les conditions de celle-ci la rendre moins dangereuse.

R-128-05-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité accepte de faire des travaux d'entretien à la route Dempsey.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**D. Offre de services pour travaux de restauration panneaux(2) Parc des Chutes Lysander**

Le dossier sera discuté ultérieurement.

**38- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**39- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-129-05-2017 Proposé par Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 21 H 30

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière